

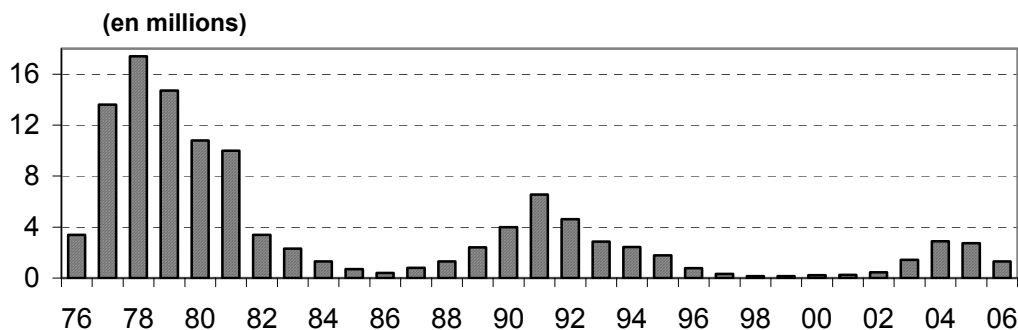


LES TRAVAILLEURS À LA BAIE-JAMES, D'HIER À AUJOURD'HUI

Les travaux de construction du projet Eastmain-1A–Rupert à la Baie-James, qui ont débuté en 2007, auront un impact majeur sur l'industrie québécoise de la construction au cours des cinq prochaines années. Ce vaste projet, le plus imposant entrepris depuis la construction de la centrale La Grande-1 en 1988, nécessitera l'expertise et l'engagement de centaines d'entreprises et de milliers de travailleurs de la construction. Près de 15 millions d'heures travaillées sont prévues. À titre de comparaison, le projet Eastmain-1 a généré 7,5 millions d'heures de travail, de 2002 à 2006, soit presque une goutte dans les quelque 100 millions d'heures travaillées sur les chantiers de la Baie-James depuis le début des années 70. Voici la petite histoire chiffrée de la main-d'œuvre sur les chantiers de la Baie-James.

La construction des centrales hydroélectriques à la Baie-James s'est réalisée en trois phases distinctes. La première phase de travaux, qui s'étend de 1973 au début des années 80, avait permis la mise en service des centrales Robert-Bourassa, La Grande-3 et La Grande-4. La deuxième phase de 1987 à 1995 avait porté sur les centrales La Grande-2A, La Grande-1, Laforge-1, Laforge-2 ainsi que Brisay. Les quatre centrales les plus puissantes d'Hydro-Québec font maintenant partie du complexe La Grande, qui compte globalement pour près de la moitié de la puissance installée de la société d'État.

Graphique 1
Heures travaillées à la Baie-James



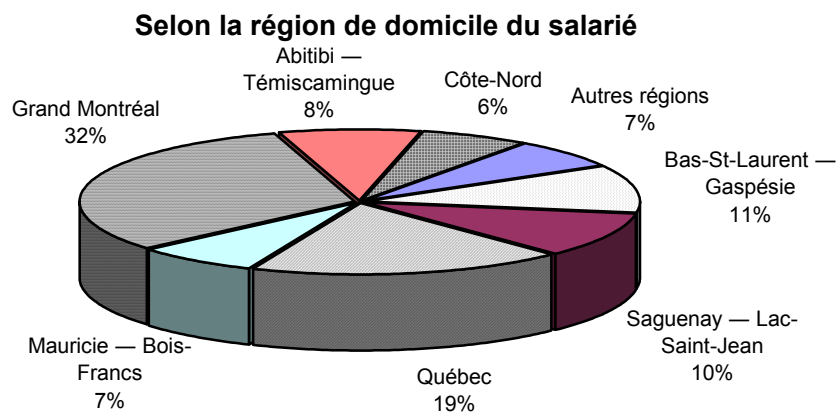
Source : CCQ.

UNE MAIN-D'ŒUVRE EN PROVENANCE DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Au cours des phases successives de travaux, près de 44 000 travailleurs de la construction ont effectué 100 millions d'heures travaillées pour réaliser ces grands ouvrages de génie civil. Le plus fort contingent de travailleurs à la Baie-James a été celui de la région du Grand Montréal. Mais avec le tiers des effectifs, la région du Grand Montréal demeure toutefois sous-représentée puisqu'elle regroupe plus de la moitié des travailleurs québécois de la construction. Les travaux à la Baie-James ont bénéficié davantage aux régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord mais ce sont toutefois les régions Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et de l'Abitibi–Témiscamingue qui en ont le plus bénéficié, compte tenu de la taille de leur bassin de travailleurs de la construction.

Au cours des phases successives, la présence des travailleurs des grands centres urbains du Grand Montréal, de l'Outaouais et de Québec est d'ailleurs devenue de moins en moins prépondérante, alors que celle des régions périphériques s'est accrue. À titre d'exemple, les travailleurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient pour 8 % des effectifs lors de la première phase, 11 % à la deuxième et de 25 % lors de la construction de la centrale Eastmain-1. La Côte-Nord déroge toutefois à la règle durant les années 2000. La construction simultanée des méga-chantiers Alouette (1 400 M\$) et Toulnostouc (1 000 M\$) a alors limité considérablement la nécessité d'aller gagner sa vie dans le Nord.

Graphique 2
Salariés de la construction à la Baie-James, 1971 à 2005



Source : CCQ.

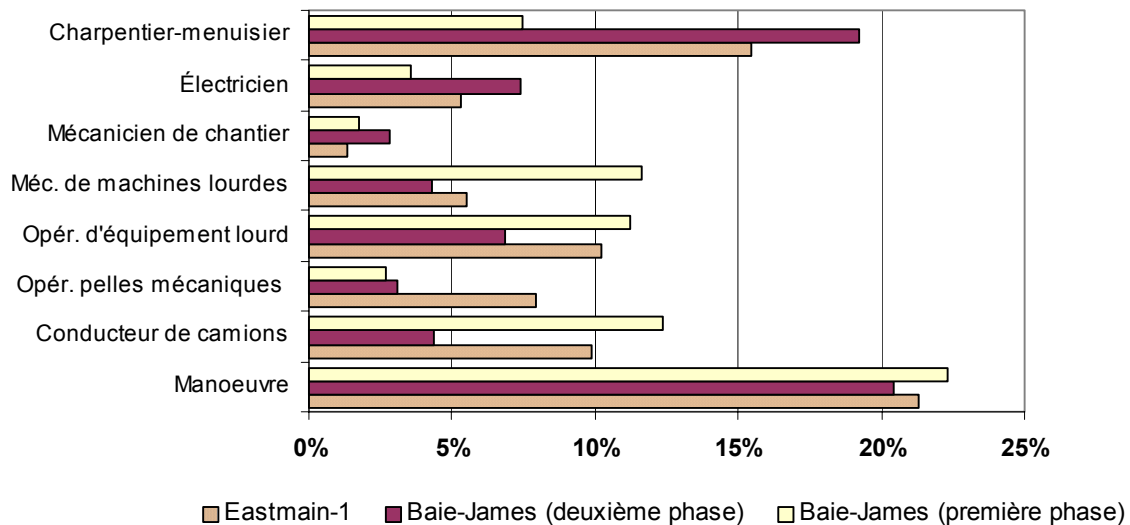
L'apport des travailleurs du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie à la construction des centrales de la Baie-James se distingue par rapport aux autres régions. En effet, avec 11 % des effectifs de la Baie-James, les travailleurs du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie ont effectué 16 % du volume de travail. On remarque d'ailleurs, qu'au cours de chacune des phases, les travailleurs du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie sont ceux qui ont effectué les périodes de travail les plus longues. À l'opposé, les travailleurs de l'Abitibi–Témiscamingue sont ceux qui ont effectué les périodes les plus courtes. L'accès plus facile aux chantiers du Nord aurait ainsi davantage favorisé des périodes de travail plus courtes pour ces travailleurs. Notons par ailleurs que les travailleurs domiciliés à la Baie-James améliorent considérablement, d'une phase à l'autre, leurs heures travaillées dans la région.

DE L'EMPLOI POUR LES OPÉRATEURS D'ÉQUIPEMENT LOURD ET LES MANŒUVRES, MAIS AUSSI POUR PLUSIEURS AUTRES MÉTIERS

Malgré les similitudes, les métiers prédominants de la première phase diffèrent considérablement de ceux de la deuxième phase. En effet, lors de la première phase, Hydro-Québec avait réalisé d'importants ouvrages de retenue des réservoirs, alors que dans la deuxième, la construction des centrales s'avère davantage prépondérante.

Graphique 3

Part des heures travaillées par métier à la Baie-James



Source : CCQ.

Lors de la première phase, l'opération et l'entretien des équipements lourds et des camions comptaient pour 40 % des heures travaillées, contre seulement 23 % à la deuxième phase. Le pourcentage revient par contre à près de 37 % lors de la construction de Eastmain-1. À l'inverse, les charpentiers-menuisiers, affectés surtout au coffrage, voient leur part augmenter de 7 % à la première phase à plus de 15 % lors des phases subséquentes. Les métiers mécaniques, tels les électriciens et les mécaniciens de chantier,

sont aussi davantage sollicités, proportionnellement, lors des deux dernières phases. Les manœuvres, qui constituent toujours le contingent le plus important sur les chantiers hydroélectriques, voient quant à eux leur part osciller autour de 20 %, quelle que soit la phase.

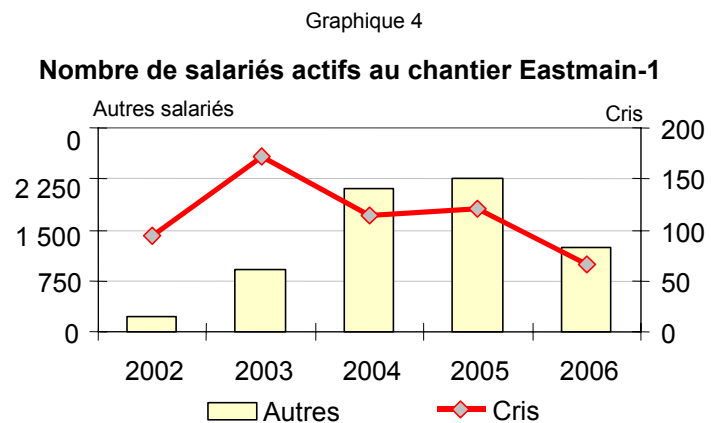
Par ailleurs, les données sur les phases successives des travaux mettent également en perspective l'utilisation accrue des pelles mécaniques lors de la réalisation des travaux de génie civil. Même si globalement, on a moins recours à la machinerie lourde lors de la construction de Eastmain-1, les opérateurs de pelles réussissent néanmoins à doubler leur part de l'ensemble des travaux par rapport aux deux premières phases.

CINQ CENTS IRRÉDUCTIBLES !

La nature différente des travaux et la présence d'une récession importante à la fin de la première phase en 1982, ont fait en sorte que peu de travailleurs de la première phase ont été actifs lors de la deuxième phase. En fait, sur les 30 885 salariés de la première phase, seulement 15 % ont rapporté des heures de travail lors de la deuxième phase de la Baie-James. Et quelque 25 ans plus tard, on retrouve encore 805 salariés de la première phase au chantier Eastmain-1. De ces salariés, 512 irréductibles auront même effectué des travaux à chacune des phases de construction des centrales du complexe La Grande.

LE CHANTIER EASTMAIN-1 ET LES CRIS

Le chantier Eastmain-1 est entré dans sa phase de parachèvement à la fin de 2006 avec la mise en service des trois groupes turbines/alternateurs. Les travaux de construction du complexe auront nécessité un investissement de tout près de 2,5 milliards de dollars de la part d'Hydro-Québec, lorsque l'on inclut également les deux lignes de transport d'électricité.



Source : CCQ.

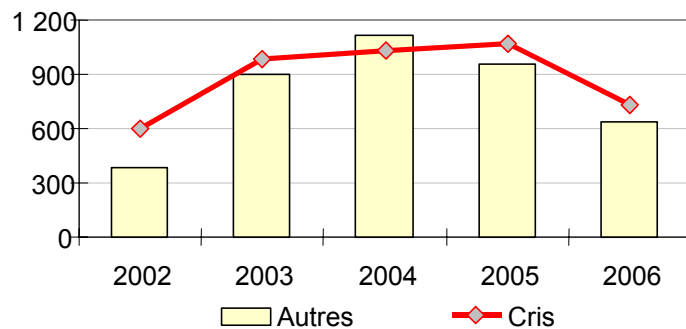
Le sommet des effectifs du projet Eastmain-1 a été atteint en 2005 avec 2 371 salariés. Toutefois, le sommet d'activité annuel s'est produit en 2004 lorsque près de 2,5 millions d'heures travaillées ont été rapportées à la CCQ par des salariés présents au chantier Eastmain-1. Au cours de la période allant de 2002 à 2006, plus de 4 400 salariés de la construction ont déclaré des heures travaillées pour la construction de la centrale Eastmain-1 et les deux lignes de transport.

Au cours des différentes phases, les Autochtones ont été associés à la réalisation des travaux de construction à la Baie-James. Pour le chantier Eastmain-1, la CCQ possède d'intéressantes données sur la participation des travailleurs cris aux travaux. Parmi ceux-ci, on dénombre 280 salariés provenant des neuf communautés cries sur le territoire de la Baie-James. Les salariés cris comptent ainsi pour 6 % de l'ensemble des salariés. L'intégration des salariés cris au chantier est survenue plus tôt que celle des autres salariés puisque plusieurs contrats liés à la mise en place des infrastructures étaient réalisés par des entreprises cries. Ceci permet aux salariés cris de compter pour près de 30 % des effectifs totaux en 2002.

Sur les cinq années de construction, les salariés cris effectuent en moyenne près de 1 866 heures travaillées alors que les autres salariés en effectuent 1 515. Cet écart, à l'avantage des salariés cris, provient non seulement d'une moyenne annuelle d'heures plus élevée mais également de périodes d'activité s'échelonnant sur davantage d'années. Ainsi, 56 % des salariés cris ont travaillé plus d'un an au chantier Eastmain-1 de 2002 et 2006, contre 45 % pour les autres salariés.

Graphique 5

Moyenne d'heures travaillées des salariés au chantier Eastmain-1



L'activité des salariés cris est largement concentrée au sein de trois métiers ou occupations, qui accaparent près des deux tiers des heures travaillées : les conducteurs de camions, les opérateurs d'équipement lourd et les manœuvres (journaliers).

Tableau 1

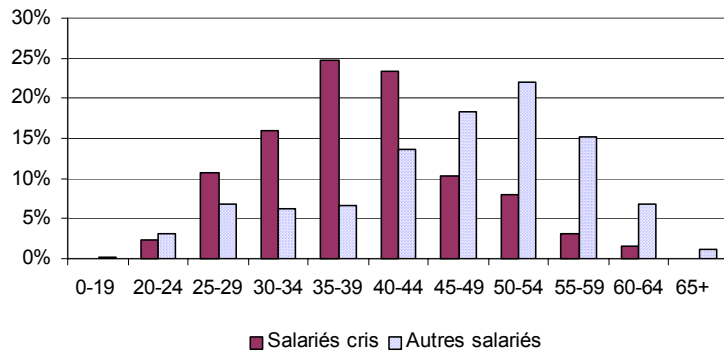
Principaux métiers au chantier

Salariés cris			Autres salariés		
Métier	Heures travaillées	Part	Métier	Heures travaillées	Part
Conducteur de camions	132 428	25%	Manœuvre spécialisé	1 006 762	16%
Opérateur d'équipement lourd	107 882	20%	Charpentier-menuisier	985 647	16%
Manœuvre	107 032	20%	Opérateur d'équipement lourd	628 241	10%
Charpentier-menuisier	46 541	9%	Opérateur de pelles mécaniques	581 931	9%
Opérateur de pelles mécaniques	30 793	6%	Électricien	348 156	6%
Occupation (lignes)	25 549	5%	Mécanicien de machines lourdes	326 739	5%
Arpenteur	23 380	4%	Conducteur de camions	293 187	5%
Mécanicien de machines lourdes	14 296	3%	Foreur	258 563	4%
Manœuvre spécialisé	12 700	2%	Arpenteur	210 063	3%
			Grutier	208 925	3%

Source : CCQ.

La structure d'âge des salariés cris est nettement plus jeune que celle des autres salariés présents au chantier Eastmain-1 de 2002 à 2006. Ainsi, ce sont 77 % des travailleurs cris qui avaient moins de 45 ans alors que chez les autres salariés, seulement 40 % des salariés avaient moins de 45 ans.

Graphique 6
Structure d'âge des salariés actifs de 2002 à 2006



Source : CCQ.

Dix entreprises de construction différentes ont embauché des salariés cris au chantier Eastmain-1. À elle seule, la Compagnie de Construction et de Développement Crie Limitée (CCDC) procure 96 % des heures travaillées par les salariés cris.

Joseph Jetten, économiste